


Numéro	DL211209-KK02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Décisions budgétaires	
Objet	Actualisation de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme « construction de l'école Libermann » - opération 201402	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 janvier 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le vingt janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	14 janvier 2022
Date de publication délibération :	25 janvier 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 janvier 2022

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

3. ACTUALISATION DE L'ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE LIBERMANN » – OPÉRATION 201402

Par délibération du 15 novembre 2018, le conseil municipal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (APCP), établie sur le fondement des dispositions réglementaires des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'opération 201402 « Construction de l'école élémentaire Libermann » à hauteur de 11 223 000 € comme indiqué ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Crédit de paiement	770 000 €	3 259 000 €	4 796 000 €	2 398 000 €
Total autorisation de programme	<u>11 223 000 €</u>			

Le recours au dispositif des APCP permet en effet :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses,
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices au vu du montant de l'autorisation de programme,
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice correspondant au montant du crédit de paiement,
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés.

L'ajustement des autorisations de programme est rendu nécessaire pour prendre en compte :

- les coûts actualisés des opérations,
- et la création de nouvelles autorisations.

Par ailleurs, durant la phase de réalisation de l'opération, il est nécessaire *d'actualiser les différents crédits de paiement* pour tenir compte des modifications de calendriers d'exécution.

Au vu de la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2021 portant le montant de l'autorisation de programme à 12 223 000 € et du nouveau calendrier d'exécution de l'opération 201402, il convient de redéfinir l'échéancier des crédits de paiement comme présenté ci-dessous :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Crédit de paiement	340 655,31 €	1 248 633,44 €	2 526 298 €	4 398 000 €	3 709 413,25 €
Total autorisation de programme	<u>12 223 000 €</u>				

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **de définir un nouvel échéancier des crédits de paiements comme indiqué précédemment,**
- **et d'inscrire au budget primitif 2022, le montant de crédits de paiement 2022 à hauteur de 4 398 000 €.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : **29** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Abstentions : **6** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS

